



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil 24, le jeudi 17 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 10 octobre 2024 s'est réuni à la mairie de Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Guylaine YHARRASSARRY, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT, Annick VAILLANT, Alain CHAUVET, Eric BAINVEL

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Marie-Line RABILLER, Nelly LEJEUSNE, Séverine SANCEREAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20241018-20241057-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/10/2024
--	--

DÉLIBÉRATION 2024-10-57

OBJET : ACQUISITION D'UNE COMPLEMENTAIRE SANTE – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES MUTUELLES PARTENAIRES

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2024-10-57

OBJET : ACQUISITION D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTE – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES MUTUELLES PARTENAIRES

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

La Ville de Saint-Herblain, en complémentarité des dispositifs de droit commun, met en place une politique volontariste visant à favoriser l'accès aux droits de santé et le recours aux soins des Herblinois avec une vigilance affirmée en direction des personnes en situation de précarité.

Ainsi, le CCAS de Saint-Herblain s'est associé en 2021, pour la seconde fois, au nouvel appel à partenariat lancé par le CCAS de Nantes auprès d'organismes proposant une offre de contrat de complémentaires Santé et partageant les objectifs des deux communes :

- Permettre à tous les Herblinois et Nantais d'accéder aux soins correspondant à leurs besoins avec un produit de complémentaire santé de qualité, à prix modéré, correspondant à un contrat moyen, défini par les villes ;
- Relayer les offres de services des villes de Saint-Herblain et de Nantes dans les agences de proximité et permettre l'orientation du public vers les CCAS, favoriser ainsi l'accès et le recours aux droits ;
- Fédérer les acteurs et contribuer au développement de réponses concertées sur ce sujet de la santé et de la lutte contre l'exclusion ;
- Développer la communication sur l'offre de service.

5 acteurs ont été retenus au titre de ce partenariat triennal : MCRN, MBA, AESIO Mutuelle, GROUPAMA et MUTUALIA.

Ce qui permet aux deux villes de proposer à tout Herblinois et à tout Nantais, des formules différentes de complémentaire santé de qualité pour trouver celle qui sera la plus adaptée à leur situation budgétaire, à leur composition familiale et à leurs besoins de santé (16 contrats différents).

Toutes ces formules ont en commun l'absence de délai de carence, de période de stage et de questionnaire de santé et des agences de proximité sur Saint-Herblain et/ou Nantes.

Il est proposé aujourd'hui d'approuver l'avenant au conventionnement avec les 5 partenaires. Cet avenant a pour objectif de poursuivre ce partenariat auprès des herblinois. En 2025, un prochain appel à partenariat sera travaillé dans le but de définir de nouveaux objectifs, les modalités de collaboration, ainsi que les critères des contrats proposés aux habitants de Saint Herblain et de Nantes.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. ou son représentant à signer l'avenant d'un an à la convention de partenariat avec les mutuelles partenaires : Groupama, AESIO Mutuelle, MCRN, MBA et Mutualia.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 18 octobre 2024
Publié le 23 octobre 2024